



# GOVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Paris, le **05 NOV. 2021**

## LES MINISTRES

Nos références : IND/MEFI-D21-16426

Vos références : Votre lettre du 18 octobre 2021

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu attirer notre attention sur la décision d'UPM de vendre le site de la Chapelle Darblay, situé à Grand-Couronne, à l'un des deux consortiums qui avaient présenté une offre : Samfi-Paprec.

Le site de Charpelle-Darblay est à l'arrêt depuis presque deux ans et ses 228 salariés ont malheureusement été licenciés. Nous le déplorons. Sans solution de reprise, il y a plus d'un an, nous avons obtenu d'UPM que ce site soit maintenu en l'état jusqu'à cet été.

En parallèle, notre mobilisation a été constante pour le site et pour la filière papier/recyclage normande :

- trois prospections internationales et des études territoriales ont été lancées pour mettre en lumière les atouts du site auprès d'industriels ;
- un comité de suivi industriel, sous l'égide du Préfet, a permis de réunir régulièrement les acteurs du territoire pour faire des points de situation réguliers ;
- nous avons, par ailleurs, réussi à préserver la papèterie Alizay à quelques kilomètres, reprise par l'entreprise VPK qui y fabriquera du papier carton à partir d'énergie biomasse et de papiers recyclés.

1/2

Monsieur Jean-Paul Lecoq  
Député de Seine-Maritime  
Assemblée Nationale  
75355 Paris 07 SP



139 rue de Bercy – 75572 Paris  
Cedex 12

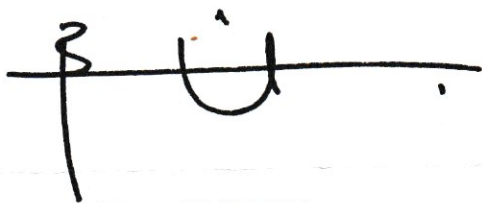
Ces efforts et ces actions ont permis de faire émerger deux offres industrielles portées par Samfi-Paprec, déposée cet été, et celle de Véolia déposée le 13 octobre dernier.

UPM a annoncé son choix en faveur de l'offre de Samfi-Paprec. Nous avons regretté qu'UPM n'ait pas retardé sa décision alors que les deux offres n'ont pas pu bénéficier d'un examen suffisamment détaillé. Nous avons ainsi rappelé qu'il est de la responsabilité d'UPM de mener à bien, avec l'ensemble des parties prenantes, une analyse approfondie de toutes les options disponibles, afin de permettre la meilleure réindustrialisation possible de ce site dont il a choisi de se séparer.

La métropole de Rouen a fait part de son intention de mettre en œuvre son droit de préemption, qui relève, comme vous le savez, de sa seule compétence.

Le Gouvernement poursuivra son action déterminée au profit de cette industrie, symbole de la transition écologique. C'est ce que nous avons fait pour d'autres sites papetiers comme Fibre Excellence à Tarascon qui était en grande difficulté ou pour attirer de nouveaux investissements pour la filière avec le projet Norske Skog à Golbey.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Député, l'expression de nos sentiments distingués.



**Bruno LE MAIRE**  
Ministre de l'Économie, des  
Finances et de la Relance



**Agnès PANNIER-RUNACHER**  
Ministre Déléguée,  
chargée de l'Industrie